Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 056-215602269-20260428-D20260410-DE

COMMUNE de SAINT-MALO DE BEIGNON

Département du Morbihan

Séance du 28 avril 2026

Membres en exercice : 15
Membres présents : 15
Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le mardi 28 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MALO DE BEIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène HERRY, Maire.

Date de la convocation : 18 avril 2026

PRESENTS : Cécile DERAMOND, Corinne FARGUES, Jean-Paul FERCHAUD, Tugdual GATTÉ, Lydia GILLES, Pierre-Yves HERBERT, Marie-Hélène HERRY, Loïc LAVAREC, Jérôme MANSEAU, Adrien MEINARD, Florence NASSOY, Marie-Hélène NEVES, Eloïse OUFEROUKH, Laurence PESLIER, Bastien VIEUVILLE
ABSENTS EXCUSÉS : sans objet
ABSENTS : sans objet

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, Madame le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à élire un secrétaire. Corinne FARGUES est nommée secrétaire de séance.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT D 2026-04-10

Monsieur BIORET détaille le projet du budget primitif 2026 du budget assainissement qui peut se résumer ainsi :

	Budget assainissement	
Fonctionnement	Dépenses	45 594,00 €
	Recettes	45 594,00 €
Investissement	Dépenses	132 524,34 €
	Recettes	132 524,34 €

Après délibération, le conseil municipal valide, à l'unanimité, le budget primitif 2026, avec les montants présentés ci-dessus.
Le budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ; au niveau des opérations pour la section d'investissement.

Le Maire,
Marie-Hélène HERRY

Le Secrétaire de séance,
Corinne FARGUES

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal